

LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

Vous allez entrer à la clinique pour une courte durée. Vous devez subir un examen ou une opération nécessitant une anesthésie.

Les formalités administratives sont identiques à l'hospitalisation classique.

Avant votre intervention

- La pratique de la chirurgie ambulatoire nécessite une consultation pré-anesthésique. Si celle-ci n'a pas été fixée, nous vous remercions d'appeler le standard de la clinique pour la prévoir.

Sans cette consultation d'anesthésie, l'intervention sera reportée.

- N'oubliez pas de remplir, de dater et de signer votre consentement libre et éclairé qui vous a été remis à la consultation

Le jour de votre intervention

- Vous devez rester à jeun (ne rien boire, ne rien manger) durant les 6 heures qui précèdent l'heure prévue de l'entrée, vous ne devez pas consommer d'alcool ni fumer pendant les 12h précédant l'anesthésie.

Les bébés jusqu'à 18 mois peuvent avoir un biberon d'eau sucrée jusqu'à 4h avant l'anesthésie.

Les patients atteints d'hypertension artérielle, doivent prendre leur traitement.

- Apportez les examens en votre possession : ordonnance, bilan sanguin, électrocardiogramme, électromyogramme, courrier médical, carte de groupe sanguin et tous vos examens radiologiques ainsi que le carnet de santé pour les enfants.

- Prenez une douche (ou un bain) avant de vous rendre à la clinique. Avec de la Bétadine rouge ou, en cas d'allergie, de l' **Hibitane champ**.

- N'utilisez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongle, de façon à ne pas gêner la surveillance de l'anesthésie. Evitez les verres de contact. Signalez à l'infirmière si vous portez un appareil dentaire.

- **Prévoyez une personne valide et responsable pour venir vous chercher**

- N'apportez ni bijoux, ni objets de valeur. Mais prévoyez un nécessaire de toilette.

Après votre intervention

- Une hospitalisation ne peut être exclue
- La sortie est autorisée par l'anesthésiste et le chirurgien, mais elle n'est possible qu'après vu l'infirmière du service qui vous donnera les derniers conseils de sortie et votre feuille de sortie à signer.
- Vous devez ensuite passer à l'accueil pour prendre vos papiers et terminer les formalités administratives.
- L'anesthésie ne vous permet pas de conduire pendant 24h suivant l'opération. Ce délai peut-être plus long selon le type d'intervention.
- Vous n'êtes pas autorisé à repartir seule. Pour les enfants, il est nécessaire que la personne accompagnante ne soit pas celle qui conduit la voiture. Il est indispensable qu'une personne adulte reste aussi auprès de vous durant la nuit suivant votre intervention. Vous devez disposer d'un téléphone pour pouvoir appeler la clinique en cas de difficultés.
- Avec l'accord de votre chirurgien et/ou de l'anesthésiste, vous reprendrez vos médicaments habituels s'il y a lieu, ainsi que le traitement prescrit sur l'ordonnance qui vous sera éventuellement remise à la clinique.
- N'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante, car votre vigilance peut être abaissée sans que vous ne vous en rendiez compte.

- En cas de problème vous pouvez contacter :
 - la clinique en téléphonant au **05 90 82 19 63** à tout moment, en précisant le nom de votre chirurgien.
 - Ou téléphoner directement à votre chirurgien.

